

Institut d'histoire de la Réformation



COURS D'ÉTÉ 2024

Deuxième semaine : du 10 au 14 juin

« Nos assemblées politiques et religieuses » : les institutions des réformés français (vers 1560- vers 1650)

Par Yves Krumenacker et Paul-Alexis Mellet

Université de Genève

Institut d'histoire de la Réformation

22 Boulevard des Philosophes, CH-1211 Genève 4

L'Institut d'histoire de la Réformation (IHR) est un centre de recherche interdisciplinaire de l'Université de Genève, spécialisé dans l'histoire des Réformes entre le XV^e et le XVII^e siècle. La gamme des spécialisations des membres de l'Institut est large, allant de l'histoire intellectuelle jusqu'à l'histoire culturelle et politique ou à l'histoire des femmes et du genre.

Outre sa propre bibliothèque, l'IHR abrite celle de la Société du Musée Historique de la Réformation (en tout, environ 16'000 volumes et manuscrits) et se trouve à proximité de la Bibliothèque de Genève (plus de 1,5 million de livres et de manuscrits) et des Archives d'État de Genève.

Situé dans le bâtiment d'Uni Philosophes, l'IHR dispose de locaux qui offrent d'excellentes conditions pour la recherche dans les domaines de l'histoire des Réformes. Depuis 1999, il organise au semestre d'été un cours intensif d'une ou deux semaines à l'intention d'étudiant-es diplômé-es (MA), candidat-es au doctorat ou déjà postgradué-es en histoire, philosophie, littérature, histoire des religions ou théologie.

Présentation de nos cours d'été

Le but de cet enseignement est de permettre aux participant-es d'approfondir leurs connaissances dans un domaine historique particulier et de se familiariser avec le traitement des sources. Une attention spéciale est portée à l'apprentissage des méthodes utilisées dans l'étude de l'histoire intellectuelle et culturelle.

Chaque cours est donné du lundi au vendredi de 9h à 17h. En général, les journées se déroulent de la manière suivante :

- de 9h à 11h : Cours (introduction, problématisation et contextualisation de la thématique du jour, cas d'étude)
- de 11h à 15h : Étude des sources (individuellement ou par groupe ; une brochure comportant les textes à étudier est envoyée aux participant-es un mois avant le cours d'été)
- de 15h à 17h : Séminaire (discussion commune des sources étudiées auparavant)

Pendant la durée des cours, les participant-es ont des contacts directs avec les membres du corps enseignant de l'Institut et peuvent demander de s'entretenir avec eux de leurs recherches personnelles. Les participant-es qui le demandent pourront, en accord avec leur institution et selon le travail fourni, obtenir un certain nombre de crédits ECTS (2 à 4).

Cours de l'année 2024

« Nos assemblées politiques et religieuses » : les institutions des réformés français (vers 1560- vers 1650)

Deuxième semaine : du 10 au 14 juin

Enseignants: Yves Krumenacker et Paul-Alexis Mellet

« Nos assemblées politiques et religieuses » : c'est par cette expression que les huguenots désignent fréquemment, entre le XVI^e et le XVII^e siècle, les institutions qui leur permettent de s'organiser et de s'exprimer. On prendra cependant soin de distinguer celles qui sont le fruit de leurs activités (consistoires, synodes, assemblées politiques) de celles qui sont octroyées par le roi ou les gouverneurs (chambres de justice, places de sûreté, etc.).

Les institutions des Églises réformées de France ont une importance considérable dans la mesure où le système « presbytéro-synodal », qu'il vaudrait mieux appeler « consistorial-synodal », élaboré dans la seconde moitié du XVI^e siècle, a ensuite servi de modèle aux Églises réformées des Pays-Bas, de Rhénanie et, dans une certaine mesure, aux Églises presbytériennes britanniques. Ce système d'assemblées locales, provinciales et nationales était mieux adapté à de vastes territoires que le modèle urbain genevois, et il pouvait fonctionner indépendamment des autorités politiques.

En rompant avec l'Église romaine et en étant parfois à la marge de l'État, les Églises réformées françaises ont dû inventer, tout en s'inspirant de modèles déjà existants, de nouvelles structures ecclésiastiques et politiques et définir un découpage du territoire qui se différencie des diocèses catholiques. Étudier ces structures, c'est mieux comprendre les principes et le fonctionnement d'une confession religieuse et d'une communauté politique en construction, mais aussi la manière dont les fidèles peuvent s'en saisir.

Le cours d'été portera sur plusieurs de ces institutions. Tout d'abord le consistoire, qui régit les Églises locales, afin de réfléchir à la manière de définir son action : contrôle du comportement des fidèles, disciplinarisation, pacification des communautés, etc. Un soin particulier permettra d'éviter le modèle *top-down* et de montrer comment les simples fidèles, particulièrement les femmes, peuvent

faire entendre leurs voix. Un deuxième exemple sera donné par les synodes provinciaux : la manière dont ils se définissent, comment ils tentent d'unir les Églises locales tout en maintenant l'unité des Églises réformées de l'ensemble du royaume de France, la façon dont les pasteurs tentent de les contrôler sont autant de thèmes qui pourront être abordés. Enfin, nous nous attarderons sur les institutions créées ou confirmées par les édits royaux : assemblées politiques, villes de sûreté et chambres de justice. Comment ces différents dispositifs ont-ils permis aux réformés de s'organiser et de faire remonter leurs voix jusqu'aux États provinciaux ou généraux, et parfois jusqu'à la couronne elle-même ? Dans quelle mesure ont-ils contribué à exprimer une résistance face au pouvoir central ou au contraire à en conforter les fondements ?

Programme

Lundi 10 juin : Introduction : les assemblées réformées : quels enjeux ? (Yves Krumenacker et Paul-Alexis Mellet)

➤ Après-midi — Visite de la bibliothèque de l'IHR-MHR puis visite du Musée International de la Réforme (15h)

Mardi 11 juin : Les assemblées politiques. Un mode d'organisation face aux pouvoirs (Paul-Alexis Mellet)

➤ Séminaire — Étude de textes en rapport avec le cours

Mercredi 12 juin : Les autres assemblées : places de sûreté, chambres de justice, etc. (Paul-Alexis Mellet)

> Séminaire — Étude de textes en rapport avec le cours

Jeudi 13 juin: Les synodes provinciaux. L'application de la Réforme à l'échelle d'une province (Yves Krumenacker)

> Séminaire — Étude de textes en rapport avec le cours

Vendredi 9 juin: Les consistoires. Imposition d'une discipline ou instauration d'une société chrétienne apaisée ? (Yves Krumenacker)

 Séminaire — Étude de textes en rapport avec le cours et table ronde conclusive

Exigences linguistiques

Pour la deuxième semaine de cours consacrée aux « assemblées politiques et religieuses », la langue d'enseignement des cours du matin et des sources analysées lors des séminaires de l'après-midi est le français. Les candidat-es devront donc avoir une maîtrise suffisante de la langue. Celles et ceux qui le souhaitent pourront cependant s'exprimer indifféremment en français ou en anglais. Les candidat-es qui auraient de la difficulté à juger de leur niveau de français peuvent, avant de s'inscrire, contacter un membre du corps enseignant. Les exigences linguistiques pour la première semaine de cours sont détaillées dans la brochure correspondante en anglais.

Dépôt de candidature

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne d'ici au 19 avril. Chaque candidat-e devra indiquer son souhait de participation à la première, à la seconde, ou aux deux semaines de cours proposées. Une lettre de motivation, un curriculum vitae, une brève présentation des recherches menées dans le cadre du diplôme, de la thèse de doctorat ou des études postdoctorales, ainsi qu'une lettre de recommandation signée (format PDF) devront être joints au formulaire. Les candidat-es ayant déjà suivi un cours intensif de l'IHR n'ont pas besoin de lettre de recommandation, mais doivent produire les autres documents mis à jour et s'inscrire également via le formulaire en ligne. Les candidatures seront examinées par le corps enseignant ; les candidat-es seront avisé-es de sa décision dans la semaine suivant le délai d'inscription.

Financement

L'admission à l'enseignement prend la forme de l'octroi d'une bourse de séjour résidentiel qui correspond à une prise en charge de l'hébergement en demipension (petit-déjeuner et déjeuner). L'Institut ne participe pas aux frais de déplacement des participant-es.

Dès la communication de leur acceptation, les candidat-es sélectionné-es s'engagent à pouvoir suivre l'intégralité des enseignements. Tous les désistements tardifs (moins d'un mois avant le début du cours) ou les départs anticipés impliqueront l'interdiction de candidater pour les cours suivants organisés par l'Institut. Pour des raisons d'organisation, des frais d'annulation pourront être réclamés en cas de désistement tardif non motivé.

Corps enseignant

Yves Krumenacker, études d'histoire à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud puis à l'Université Sorbonne-Paris I, agrégation d'histoire, thèse d'Histoire (Sorbonne-Paris I), habilitation à diriger des recherches (Lyon 2). Professeur émérite d'histoire moderne à l'Université Lyon 3, ancien membre de l'Institut Universitaire de France. Spécialiste de l'histoire du protestantisme francophone à l'époque moderne. Dernières publications : Édition des *Actes des synodes provinciaux*. *Bourgogne (1601-1682)*, Genève, Droz, 2022, 681 p. ; *Un parcours en protestantisme. I. Chemins de traverse*, Lyon, Chrétiens et Sociétés, 2023, 431 p.

Paul-Alexis Mellet, études de Philosophie (Sorbonne-Paris IV) et d'Histoire (Sorbonne-Paris I), agrégation d'Histoire, thèse d'Histoire (Tours-CESR), habilitation à diriger des recherches (Sorbonne-Paris IV). Professeur de l'Institut d'histoire de la Réformation. Spécialiste de la première modernité dans les domaines de l'histoire théologico-politique, de l'histoire du livre et de celle des pratiques religieuses. Dernière publication : Lorenzo Comensoli Antonini et Paul-Alexis Mellet (dir.), La représentation des communautés protestantes face aux pouvoirs politiques (XVIe-XVIIe siècle), n° spécial de Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme, n° 46 / 1, Montreal, Iter Press, 2023.